

Programmes de bonne nutrition des élèves de Toronto

Demande de renouvellement de subvention municipale et provinciale (2019-2020)

Les demandes de renouvellement peuvent être présentées en personne ou envoyées par la poste, courriel ou télécopieur.

Date d'échéance

La date limite de la demande de fonds pour septembre 2019 est le **vendredi 15 février 2019**

Adresse postale

Programme de bonne nutrition des élèves, Bureau de la santé publique de Toronto
5100, rue Yonge, 2^e étage
Toronto (Ontario) M2N 5V7

Courriel ou télécopieur

Courriel : snp@toronto.ca
Télec. : 416-696-4301
www.toronto.ca/health/nutrition

Qui devrait remplir une demande de renouvellement de subvention?

Ce formulaire de demande de renouvellement de subvention devrait être utilisé uniquement pour les programmes de bonne nutrition des élèves qui :

- sont présentement financés par la Ville de Toronto et/ou la province de l'Ontario; et
- sont en fonction au cours de l'année scolaire 2018-2019; et
- sont situés dans la ville de Toronto.

Toutes les subventions pour les programmes de bonne nutrition des élèves sont :

- assujetties au respect des critères de financement (vous trouverez de plus amples renseignements sur le www.toronto.ca/health/nutrition).
- déterminées selon le financement fourni par la Ville de Toronto et la province de l'Ontario.

Remarque : si un emplacement reçoit présentement un financement pour un programme et souhaite obtenir du financement pour un NOUVEAU programme, le formulaire de renouvellement ne peut pas être utilisé. Par exemple, si un emplacement a reçu un financement pour un programme de déjeuner et aimerait ajouter un programme de collation du matin ou changer son programme pour passer à un repas du matin, l'emplacement doit remplir une Demande de subvention municipale et provinciale (2019-2020) et non pas un formulaire de renouvellement.

Malheureusement, à ce moment-ci, il n'est pas possible d'accorder une subvention à tous les demandeurs admissibles ou à tous les programmes qui ont reçu une subvention par le passé. Le financement est accordé en priorité aux programmes de bonne nutrition des élèves qui ont reçu une subvention municipale et/ou provinciale au cours des trois dernières années et qui continuent de respecter les critères d'admissibilité.

Le fait de ne pas soumettre le bon formulaire de demande à la date d'échéance peut entraîner un retard ou l'arrêt du financement du programme de bonne nutrition des élèves 2019-2020.

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.

Programmes de bonne nutrition des élèves de Toronto

Demande de renouvellement de subvention municipale et provinciale (2019-2020)

Section 1. Renseignements sur l'emplacement

Type d'emplacement (en cocher un) : TDSB TCDSB Emplacement communautaire CSCMA CSV

Nom de l'école ou de l'emplacement _____

Adresse _____ Code postal _____

Numéro de téléphone _____ Téléc. _____

Nom de l'agence communautaire (le cas échéant) _____

Section 2. Information sur le programme

2.1 Programmes pour les élèves des classes JK-8 (2019-2020)

Programmes	Déjeuner	Repas du matin	Collation d'avant-midi	Collation d'après-midi ¹	Dîner ou souper ¹
# Nombre de groupes alimentaires À quelle heure	au moins 3 avant le début de la journée d'école	au moins 3 le matin après le début de la journée d'école	au moins 2 dans la matinée	au moins 2 dans l'après-midi	au moins 3 dans l'après-midi
Nombre de jours de fonctionnement par semaine ²					
Nombre de participants des classes JK-8					
Date de début prévue					

2.2 Programmes pour les élèves des classes 9-12 (2019-2020)

Programmes	Déjeuner	Repas du matin	Collation d'avant-midi	Collation d'après-midi ¹	Dîner ou souper ¹
# Nombre de groupes alimentaires À quelle heure	au moins 3 avant le début de la journée d'école	au moins 3 le matin après le début de la journée d'école	au moins 2 dans la matinée	au moins 2 dans l'après-midi	au moins 3 dans l'après-midi
Nombre de jours de fonctionnement par semaine ²					
Nombre de participants des classes 9-12					
Date de début prévue					

¹ Les nouvelles demandes de dîner, collation de l'après-midi ou souper ne sont pas acceptées.

² Les programmes de déjeuner et de repas du matin qui reçoivent un financement provincial amélioré doivent fonctionner 5 jours par semaine. Les autres programmes doivent fonctionner au minimum 2 jours par semaine.

Section 3. Responsabilités et autorisation de l'autorité de l'emplacement

1. Lire les critères de financement des programmes de bonne nutrition des élèves et faire son possible pour y répondre.
2. Servir des aliments nutritifs qui satisfont à la Norme de nutrition du Programme de bonne nutrition des élèves.
3. Pendant le programme, toujours avoir sur les lieux une personne qui a reçu la formation du Programme de bonne nutrition des élèves sur la salubrité des aliments et la nutrition au cours des deux dernières années. Encourager tous les coordonnateurs et bénévoles du Programme de bonne nutrition des élèves à participer à cet atelier gratuit offert par le Bureau de santé publique de Toronto.
4. Respecter le règlement de l'Ontario 493/17, Dépôts d'aliments.
5. Offrir un programme non stigmatisant qui est ouvert à tous les élèves, peu importe leur capacité à y contribuer financièrement.
6. Garder confidentielles les contributions financières des participants.
7. Bien accueillir la visite des professionnels suivants au programme : inspecteur du Bureau de la santé publique, diététiste de la santé publique, animateur en développement communautaire, représentants de l'Angel Foundation for Learning et/ou de la Toronto Foundation for Student Success, représentant du conseil scolaire (pour les programmes situés dans les écoles) ou personnel de Nutrition des élèves de l'Ontario-Toronto.
8. Servir des aliments qui reflètent les différentes confessions et cultures des élèves (p. ex., inclure des mets de diverses cultures).
9. Encourager le Comité local du programme à se réunir pour discuter du programme de nutrition au moins deux fois par an.
10. Produire des rapports financiers et d'activités tous les mois.
11. Avoir une assurance de responsabilité civile pour votre programme (s'il sera organisé dans un emplacement autre qu'une école ou un lieu de culte).
12. Confirmer que les renseignements fournis dans la présente demande sont vrais et exacts.
13. Accepter de partager l'information de la demande avec les représentants de Nutrition des élèves de l'Ontario-Toronto, y compris les conseils scolaires, la Toronto Foundation for Student Success ou l'Angel Foundation for Learning, le Bureau de santé publique et les partenaires communautaires.

L'autorité de l'emplacement est la personne responsable de l'école ou de l'emplacement qui a le pouvoir légal de signature (p. ex., directeur d'école)

- Garder une copie de cette demande dans vos dossiers relatifs au programme.

Nom de l'autorité de l'emplacement : _____

Titre de poste (p. ex., directeur d'école) : _____

Signature de l'autorité de l'emplacement : _____ Date : _____